VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 21 JUIN 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, ~~Marie-Christine MAUGUIT~~, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~, Hugues DOUMONT, ~~Nathalie ELSEN~~ et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

5TER. Objet : ***Motion en soutien au sentiment d'émoi suscité au sein de l'équipe pédagogique et de la communauté de parents et d'élèves en fonction de l'annonce du changement de direction à l'Athénée royal d'ANDENNE***

Le Conseil,

En séance publique,

Vu l'urgence décrétée en début de séance à l'unanimité des membres présents ;

Vu les articles L 1122-20 § 1er, L 1122-24 alinéas 1er et 2, L 1122-26 § 1er et L 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que le Conseil communal de la Ville d'ANDENNE s'associe au sentiment d'émoi suscité au sein de l'équipe pédagogique et de la communauté de parents et d'élèves en fonction de l'annonce du changement de direction ;

Considérant que le Conseil communal de la Ville d'ANDENNE souligne très positivement la manière avec laquelle Monsieur Xavier ROUET a endossé le rôle de Directeur, ce dernier ayant permis, en collaboration avec son équipe pédagogique et administrative, d'entamer ou de concrétiser de multiples projets et collaborations positives au service de l'Enseignement andennais et de l'Athénée royal d'Andenne en particulier ;

Considérant que le Conseil communal regrette que Wallonie-Bruxelles Enseignement, pouvoir organisateur indépendant et seule autorité compétente dans le cadre de cette procédure d'une désignation à titre définitif dans la fonction de Directeur, n'ait pas fait le choix de la continuité et de la stabilité dans sa décision finale ;

Le Conseil communal, en fonction de son implication totale soulignée de toute part, dans de multiples combats et partenariats avec l'ensemble des écoles tous réseaux confondus sis sur son territoire, se considère légitime comme défenseur d'un enseignement andennais riche dans sa diversité et performant dans l'intérêt premier de notre jeunesse ;

Le Conseil communal de la Ville d'ANDENNE, à l'unanimité, informe WBE que, bien que ne disposant pas d'un lien d'autorité comme cela fut explicité ci-dessus, il restera particulièrement attentif à la manière avec laquelle se déroulera la passation de responsabilité à la Direction de l'Athénée royal d'ANDENNE, tout en maintenant son soutien aux équipes pédagogiques dans le cadre de projets particulièrement bénéfiques et essentiels pour l'ensemble des élèves.

Le Conseil communal adresse la présente motion à l'Administrateur-délégué de Wallonie-Bruxelles Enseignement et, pour information, à Madame DESIR, Ministre de l'Education en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE PRESIDENT,**

R. GOSSIAUX **P. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**

VILLE D'ANDENNE NAMUR